

Intervention parlementaire

N° de l'intervention:	192-2016
Type d'intervention:	Motion
Motion ayant valeur de directive:	☐
N° d'affaire:	2016.RRGR.894
Déposée le:	13.09.2016
Motion de groupe:	Oui
Motion de commission:	Non
Déposée par:	PEV (Streit-Stettler, Bern) (porte-parole)
Cosignataires:	12
Urgence demandée:	Non
Urgence accordée:	Non
N° d'ACE:	du
Direction:	Direction des finances
Classification:	—
Proposition du Conseil-exécutif:	



Cyberadministration: élaboration d'une stratégie

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'élaborer une stratégie de cyberadministration ;
2. de créer avec les communes un organisme chargé de planifier et de mettre en place des offres communes pour la population et les entreprises.

Développement :

La population et les entreprises attendent depuis des années que le canton de Berne se décide à passer à la cyberadministration. A notre époque, il ne devrait plus être nécessaire d'imprimer et de signer des formulaires. L'administré qui s'installe dans le canton de Berne ne devrait plus être contraint de se présenter en personne à la commune. Le canton est très en retard dans ce domaine.

L'exemple d'autres cantons montre combien il est important d'avoir une stratégie pour gérer cette question complexe et interdisciplinaire. La Confédération a sa stratégie de cyberadministration depuis 2008, de même que de nombreux cantons et villes (celle de Berne p. ex.) en ont une depuis de nombreuses années. Cela leur permet d'aller de l'avant et de garder le cap.

Chez nous, quelques interventions parlementaires ont bien été déposées pour réclamer le vote électronique et la procédure électronique d'octroi du permis de construire. Mais on cherche en vain une ligne bien tracée dans une stratégie globale. Un tel document pourrait entre autres traiter la question de l'eDéménagement, de l'octroi du permis de construire en ligne, du système cantonal de gestion des utilisateurs et des accès ainsi que du vote électronique.

Par ailleurs, les cantons champions de la cyberadministration, Zurich et Saint-Gall, ont récemment mis en place un organisme regroupant les offices cantonaux compétents ainsi que les responsables de la cyberadministration des villes et des communes. Cette plateforme, qui permet d'institutionnaliser les échanges, s'est révélée être un atout pour la réalisation des projets de cyberadministration.